



PROPOSEZ, DÉCIDEZ ET NOUS VOUS ACCOMPAGNONS

Jusqu'à **8 000€** par projet

Depuis de nombreuses années, **la Ville de Tournefeuille associe ses habitants à la vie municipale**. L'Agora, créée en 2021, s'inscrit dans cette dynamique, tout comme l'appel à projets participatifs. Plus d'une vingtaine de projets participatifs ont émergé depuis 2017. La Ville de Tournefeuille réserve, une nouvelle fois, une enveloppe pour accompagner des projets proposés par des citoyens et soumis aux votes des Tournefeuillais. **Véritable outil de participation citoyenne**, l'appel à projets participatifs, qui permet en effet aux habitants de s'impliquer pleinement dans la vie de la commune, est porté dorénavant par L'Agora. Les projets participatifs restent financés par le budget municipal.

QUI PEUT PARTICIPER ET COMMENT FAIRE ?



Un collectif de 5 personnes minimum (dont 3 au moins vivent à Tournefeuille), âgées de plus de 11 ans. La personne qui porte le projet doit obligatoirement être majeure et habiter Tournefeuille.

Pour participer à ce nouvel appel à projets, il suffit de télécharger un dossier de candidature sur mairie-tournefeuille.fr

Ce dossier, une fois rempli, devra :

- être envoyé par mail à projetsparticipatifs@mairie-tournefeuille.fr
- ou être transmis via le Portail Citoyens de la Ville de Tournefeuille.

Vous pouvez également le déposer à l'accueil de la Mairie.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR QU'UN PROJET SOIT ACCEPTÉ ?

Un projet doit répondre à différents critères pour être recevable, notamment :



- être localisé sur Tournefeuille,
- servir l'intérêt général et être à visée collective,
- s'inscrire dans une démarche du vivre ensemble, de la solidarité, de la culture, du sport et/ou de transition écologique,
- correspondre au règlement.

Retrouvez le règlement complet sur mairie-tournefeuille.fr

QUI DÉSIGNE LES LAURÉATS ?

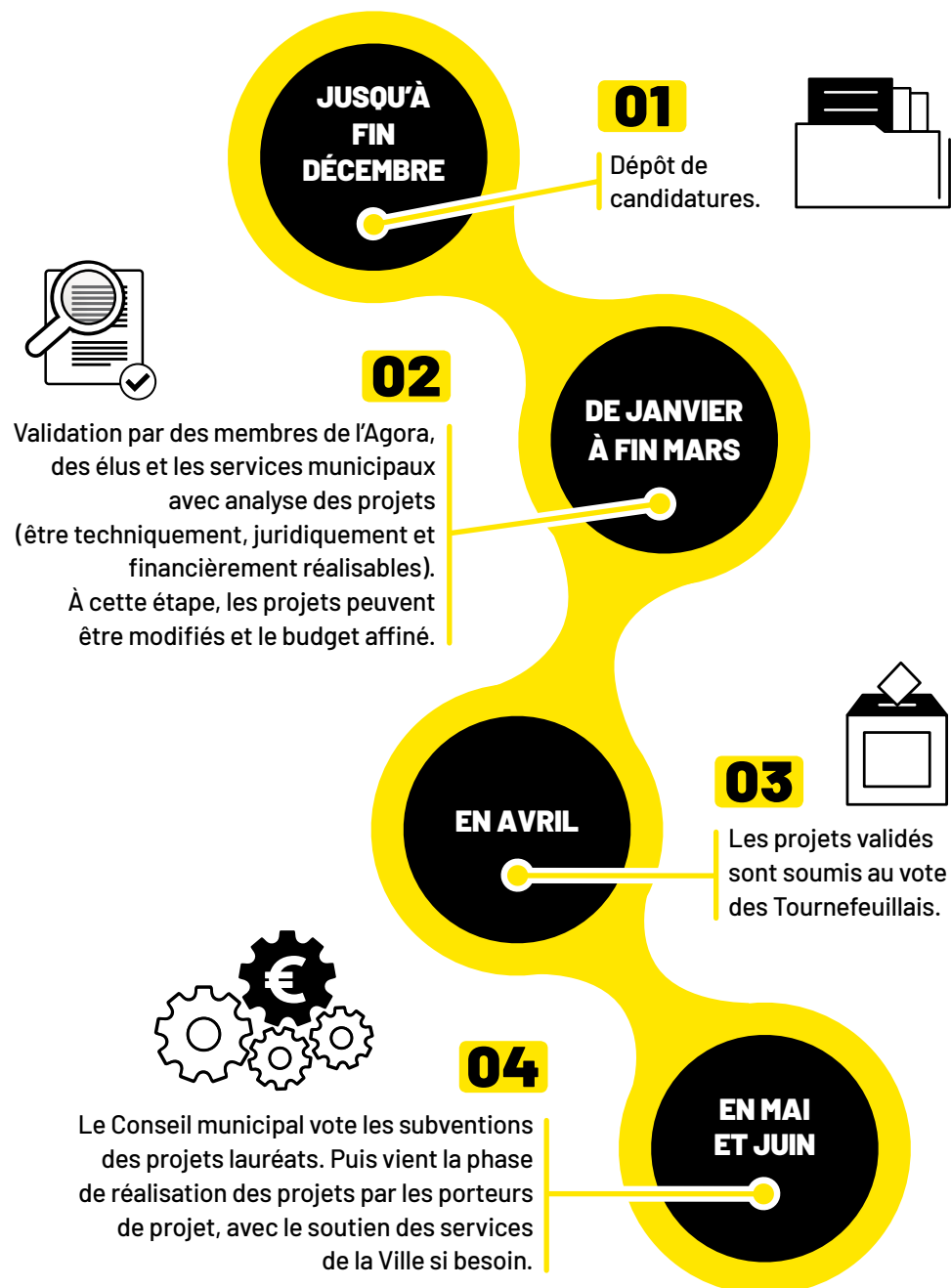
Après vérification de leur faisabilité technique par les services de la Ville, les projets sont soumis aux votes des Tournefeuillais sur mairie-tournefeuille.fr

Tout habitant de Tournefeuille de plus de 11 ans peut voter.

Les projets sont classés par le nombre de votes, et l'enveloppe est répartie selon ce classement jusqu'à épuisement de l'enveloppe globale de 20 000 € inscrite au budget de la Ville de Tournefeuille.



CHRONOLOGIE DES ÉTAPES



BESOIN DE RENSEIGNEMENTS OU DE CONSEILS POUR ÉLABORER VOTRE PROJET ?

projetsparticipatifs@mairie-tournefeuille.fr



Graphisme : Laurent Cohen - nko2@sfr.fr

RETROUVEZ LES PROJETS PARTICIPATIFS DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES SUR

